



FONDATION ONE DROP

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DÉCEMBRE 2008



FONDATION ONE DROP

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 31 DÉCEMBRE 2008

TABLE DES MATIÈRES

Rapport des vérificateurs.....	1
Bilan	2
Produits, charges et évolution de l'actif net.....	3
Notes complémentaires	4 – 12

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de la
Fondation ONE DROP

Nous avons vérifié le bilan de la Fondation ONE DROP au 31 décembre 2008 et l'état des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception des changements apportés aux modalités d'application des chapitres 1535 « Informations à fournir concernant le capital » et aux chapitres 4400, 4460 et 4470 visant les organismes sans but lucratif expliqués à la note 2k) afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours du précédent exercice.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.¹

Le 28 mars 2009

¹Comptable agréé auditeur permis n° 20238

FONDATION ONE DROP

Bilan

31 décembre 2008

	2008	2007
Actif		
À court terme :		
Encaisse	599 438 \$	335 427 \$
Débiteurs :		
Fondateur	1 383 123	—
Autres	79 005	39 837
Placements (note 3)	603 812	246 000
Charges payées d'avance	13 535	3 633
	2 678 913	624 897
Immobilisations (note 4)	390 925	545 207
	3 069 838 \$	1 170 104 \$

Passif

À court terme :		
Créditeurs et charges à payer :		
Cirque du Soleil	1 506 902 \$	243 345 \$
Autres	138 718	39 691
Contributions reportées (note 5)	964 857	252 250
	2 610 477	535 286
Contribution reportée afférente aux immobilisations (note 6)	176 181	272 279

Actif net

Investi en immobilisations (note 7)	214 744	272 928
Disponible (note 7)	68 436	89 611
	283 180	362 539
	3 069 838 \$	1 170 104 \$

Engagements (note 12)

Au nom du conseil,



Guy Laliberté
Président



Clément Guimond
Secrétaire trésorier

FONDATION ONE DROP

Produits, charges et évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2008

			2008 (12 mois)	2007 (3 mois)
	Programmes	Développement et administration	Total	Total
Produits				
Contribution du fondateur	3 044 577 \$	1 304 254 \$	4 348 831 \$	1 096 150 \$
Contributions d'autres sources (note 8)	997 435	—	997 435	316 247 \$
Placements (note 9)	—	(16 105)	(16 105)	(5 748)
	4 042 012	1 288 149	5 330 161	1 406 649
Charges				
Programmes (note 10)	4 042 012	—	4 042 012	713 950
Développement	—	528 938	528 938	147 314
Administration	—	838 570	838 570	182 846
	4 042 012	1 367 508	5 409 520	1 044 110
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	—	(79 359)	(79 359)	362 539
Actif net au début	—	362 539	362 539	—
Actif net à la fin	— \$	283 180 \$	283 180 \$	362 539 \$
Composé de :				
Actif net investi en immobilisations (note 7)	—	214 744	214 744 \$	272 928 \$
Actif net disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes (note 7)	—	68 436	68 436	89 611
	— \$	283 180 \$	283 180 \$	362 539 \$

FONDATION ONE DROP

Notes complémentaires

31 décembre 2008

1. Statuts et nature des activités

La Fondation ONE DROP (la « Fondation »), constituée le 3 juillet 2007 en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*, est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de contribuer à la lutte contre la pauvreté en favorisant l'accès à l'eau et en sensibilisant les personnes et les communautés à la nécessité de se mobiliser afin que l'eau soit accessible pour tous en quantité et en qualité suffisante, aujourd'hui et demain. La Fondation est reconnue comme organisme de bienfaisance enregistré auprès des autorités fiscales.

La Fondation est parrainée par son fondateur, Guy Laliberté, et le Cirque du Soleil ou ses sociétés affiliées (le « Cirque du Soleil »). Ce parrainage se présente sous la forme d'un soutien financier, de services offerts et d'opportunités d'affaires. Le soutien financier accordé par le fondateur assure un financement régulier à la Fondation. Les services offerts par le Cirque du Soleil sont généralement facturés à la Fondation; ils comprennent notamment la rémunération du personnel de la Fondation, l'informatique et les installations matérielles. Les opportunités d'affaires offertes à la Fondation par son fondateur et le Cirque du Soleil favorisent une mobilisation du public ainsi qu'un financement des programmes.

Le fondateur finance entièrement l'administration. Conséquemment, les contributions provenant d'autres sources sont entièrement affectées aux programmes, à l'exception des contributions obtenues lors d'événements de collecte de fonds qui absorbent la quote-part des charges de développement liées à ces événements.

La Fondation a pris en charge ses activités à compter du 1^{er} octobre 2007. Auparavant, les coûts des activités liées aux projets ONE DROP, notamment le projet pilote d'accès à l'eau au Nicaragua, ont été assumés par la Fondation Guy Laliberté.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Instruments financiers

La Fondation a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de la Fondation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. La Fondation continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA.

FONDATION ONE DROP

Notes complémentaires (*suite*)

31 décembre 2008

2. Principales conventions comptables (*suite*)

a) Instruments financiers (*suite*)

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Leur évaluation ultérieure tient compte des éléments suivants :

Placements

Les placements sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transactions et sont, par conséquent, comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur des placements est basée sur les cours du marché, habituellement le cours acheteur le plus récent.

Les opérations portant sur les placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les revenus de placements sont constitués des intérêts, dividendes, ainsi que des gains ou pertes résultant de la variation de la juste valeur des placements.

Débiteurs, créditeurs et charges à payer

Les débiteurs, classés comme prêts et créances, et les créditeurs et charges à payer, classés comme autres passifs, sont comptabilisés au coût amorti. Au 31 décembre 2008, leur juste valeur est comparable à leur valeur comptable en raison des courtes échéances de ces instruments financiers.

b) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les contributions reçues sous forme d'immobilisations sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de la contribution, à l'exception des contributions reçues d'apparentés, lesquelles sont comptabilisées à leur valeur comptable. L'amortissement de l'équipement informatique, du logiciel et du site Internet est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, au taux annuel de 33 ⅓ %.

c) Actif net

L'actif net investi en immobilisations est établi à la valeur nette des immobilisations, déduction faite de la contribution reportée afférente aux immobilisations.

L'actif net disponible sert à maintenir un fonds de roulement et à appuyer les engagements liés aux programmes. Tout actif net disponible évalué par la direction comme étant non utile à cette fin serait affecté aux programmes, ou affecté à long terme pour assurer la pérennité et soutenir le financement des programmes et de l'administration.

FONDATION ONE DROP

Notes complémentaires (*suite*)

31 décembre 2008

2. Principales conventions comptables (*suite*)

d) Constatation des produits

La méthode du report est appliquée pour comptabiliser les contributions. Les contributions affectées, c'est-à-dire les contributions grevées d'une obligation d'utiliser de façon prescrite les ressources, sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits au cours de l'exercice où elles sont reçues.

e) Contributions reçues sous forme de services

Les contributions reçues sous forme de services, à l'exception des contributions fournies par les bénévoles, sont constatées à leur juste valeur, lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des contributions fournies par les bénévoles, ces dernières ne sont pas constatées dans les états financiers. De plus, les membres du conseil d'administration de la Fondation et de ses comités agissent bénévolement et ne sont donc pas rémunérés pour les responsabilités qu'ils assument.

f) Contributions reçues sous forme d'immobilisations

Les contributions reçues sous forme d'immobilisations sont reportées et constatées à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations correspondantes.

g) Présentation des charges

Les charges sont présentées par fonction : programmes, développement et administration. Les programmes comprennent les charges encourues pour réaliser directement la mission, soit l'accès à l'eau et la sensibilisation. Les activités liées à l'accès à l'eau sont principalement réalisées dans les pays en développement, alors que celles liées à la sensibilisation sont principalement réalisées dans les pays développés. Le développement comprend les charges de collecte de fonds, alors que l'administration comprend les charges de fonctionnement général.

Les charges de programmes et de développement ne comprennent que les charges directes. En conséquence, aucune charge d'administration n'a été imputée aux autres fonctions.

FONDATION ONE DROP

Notes complémentaires (*suite*)

31 décembre 2008

2. Principales conventions comptables (*suite*)

h) Constatation des charges relatives aux programmes d'accès à l'eau

Pour les programmes d'accès à l'eau, les contributions sont constatées lors des transferts de fonds aux partenaires responsables de l'exécution des programmes. Un transfert de fonds fait suite à un engagement approuvé par le conseil d'administration et à une entente avec le partenaire responsable de l'exécution du programme.

i) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires en devises sont convertis au taux en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur durant l'exercice. Les gains et les pertes de change sont constatés à titre de produits ou de charges.

j) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux états financiers et aux notes complémentaires. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur la connaissance que la direction possède des activités en cours. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

k) Adoption de conventions comptables

Chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA « Informations à fournir concernant le capital »

La Fondation a adopté le 1^{er} janvier 2008 le chapitre 1535 « Informations à fournir concernant le capital ». L'application du chapitre 1535 n'a pas entraînée de modification dans la comptabilisation des opérations ou dans la présentation des états financiers.

Chapitres 4400, 4460 et 4470 visant les organismes sans but lucratif

En novembre 2008, l'ICCA a publié des modifications aux chapitres 4400 « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », 4460 « Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les organismes sans but lucratif », et a publié le chapitre 4470 « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif ».

FONDATION ONE DROP

Notes complémentaires (suite)

31 décembre 2008

k) Adoption de conventions comptables (suite)

Chapitres 4400, 4460 et 4470 visant les organismes sans but lucratif (suite)

Le chapitre 4400 a été modifié pour supprimer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets pour plutôt laisser aux organismes sans but lucratif la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie d'actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne, ainsi que pour apporter des précisions selon lesquelles les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme agit pour son propre compte dans une opération.

Le chapitre 4460 a été modifié de façon à rendre le libellé du chapitre 4460 conforme aux dispositions du chapitre 3840 « Opérations entre apparentés ».

Le chapitre 4470 établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

La Fondation a adopté de façon anticipée les nouvelles normes, bien que leur adoption ne soit obligatoire qu'à partir du 1^{er} janvier 2009. L'application des nouvelles normes n'a pas entraîné de modification dans la comptabilisation des opérations et n'a pas eu d'incidences importantes sur la présentation des états financiers de l'exercice.

3. Placements

	2008	2007
Dépôt et billets à court terme	600 536 \$	— \$
Titres de participation	3 276	246 000
	603 812 \$	246 000 \$

Les dépôts et billets à court terme présentent des taux variant de 1,99% à 2,05% et sont encaissables en tout temps.

FONDATION ONE DROP

Notes complémentaires (suite)

31 décembre 2008

4. Immobilisations

			2008	2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
Équipement informatique, logiciel et site Internet	621 309 \$	230 384 \$	390 925 \$	545 207 \$

L'amortissement de l'exercice est de 198 316 \$ (32 068 \$ en 2007). Les immobilisations acquises durant l'exercice s'élèvent à 44 034 \$.

5. Contributions reportées

	2008	2007
Solde au début	252 250 \$	— \$
Contributions affectées reçues au cours de l'exercice :		
Projet d'accès à l'eau au Nicaragua	1 389 995	350 000
Projet d'accès à l'eau au Honduras	1 162 229	252 250
Projet de sensibilisation AQUA	848 000	54 592
	3 400 224	656 842
Contributions constatées comme produits de l'exercice :		
Projet d'accès à l'eau au Nicaragua	1 389 995	350 000
Projet d'accès à l'eau au Honduras	449 622	—
Projet de sensibilisation AQUA	848 000	54 592
	2 687 617	404 592
Solde à la fin*	964 857 \$	252 250 \$

* Représenté par des contributions pour le projet d'accès à l'eau au Honduras

FONDATION ONE DROP

Notes complémentaires (suite)

31 décembre 2008

6. Contribution reportée afférente aux immobilisations

La contribution reportée afférente aux immobilisations est constituée d'une contribution reçue sous forme d'immobilisations de la Fondation Guy Laliberté. La variation de l'exercice s'établit comme suit :

	2008	2007
Solde au début	272 279 \$	— \$
Variation de l'exercice :		
Contribution reçue sous forme d'immobilisations	—	288 294
Contribution constatée à titre de produits	(96 098)	(16 015)
Solde à la fin	176 181 \$	272 279 \$

7. Actif net

Actif net investi en immobilisations

	2008	2007
Solde au début	272 928 \$	— \$
Variation de l'exercice :		
Acquisition d'immobilisations	44 034	288 981
Amortissement des immobilisations	(198 316)	(32 068)
Variation de la contribution reportée afférente aux immobilisations	96 098	16 015
	(58 184)	272 928
Solde à la fin	214 744	272 928 \$

Actif net disponible

	2008	2007
Solde au début	89 611 \$	— \$
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	(79 359)	362 539
Variation de l'exercice de l'actif net investi en immobilisations	58 184	(272 928)
Solde à la fin	68 436 \$	89 611 \$

FONDATION ONE DROP

Notes complémentaires (suite)

31 décembre 2008

8. Contributions d'autres sources

	2008 (12 mois)	2007 (3 mois)
Contributions liées au fondateur ou au Cirque du Soleil :		
Employés et concepteurs du Cirque du Soleil	378 282 \$	149 164 \$
Fondation Guy Laliberté pour des contributions d'employés d'année antérieure	—	95 611
Tranche de l'apport reçu sous forme d'immobilisations constatée à titre de produits	96 098	16 015
Contributions du public	469 000	51 457
Contributions en services	54 055	4 000
	997 435 \$	316 247 \$

9. Produits de placements

	2008 (12 mois)	2007 (3 mois)
Intérêts	27 275 \$	252 \$
Perte résultant de la variation de la juste valeur des placements	(43 380)	(6 000)
	(16 105)\$	(5 748)\$

10. Programmes

	Accès à l'eau	Sensibilisation	2008 (12 mois) Total	2007 (3 mois) Total
Projet au Nicaragua	1 389 995 \$	— \$	1 389 995 \$	350 000 \$
Projet au Honduras	449 622	—	449 622	—
Projet AQUA	—	936 606	936 606	54 592
Communication et sensibilisation	—	483 475	483 475	88 073
Gestion des programmes	528 421	253 893	782 314	221 285
	2 368 038 \$	1 673 974 \$	4 042 012 \$	713 950 \$

FONDATION ONE DROP

Notes complémentaires (suite)

31 décembre 2008

11. Opérations effectuées avec le Cirque du Soleil

Les opérations effectuées avec le Cirque du Soleil sont présentées distinctement aux états financiers, à l'exception des charges engagées par le Cirque du Soleil et facturées à la Fondation, lesquelles s'élèvent à 2 856 082 \$ (491 792 \$ en 2007), dont 1 734 687 \$ pour les programmes (238 641 \$ en 2007), 457 165 \$ pour le développement (76 491 \$ en 2007) et 664 230 \$ pour l'administration (176 660 \$ en 2007). Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

12. Engagements

Les projets d'accès à l'eau s'étalent sur plusieurs années. Les engagements de la Fondation relativement à ces projets sont les suivants :

2009	2 010 000 \$
2010	2 415 000
2011	490 000
	4 915 000 \$

13. État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car l'information pour les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers et des notes complémentaires.
